

SEANCE DU 24 novembre 2018

Le vingt-quatre novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, LAFAILLE Eliane, GUIDO Marie, ROUSSET Laurence, SAUZEDE Véronique. Messieurs FERNANDEZ David, SIRE Roland, RIGAL Laurent, MERVOYER Etienne.

Procurations : LACOUME Claire a donné procuration à Véronique SAUZEDE
FLANDIN Marc a donné procuration à Gilbert SIMON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : INGRAM Sue, APARICIO Alexandre, THARIN Pierre

Ordre du jour

- Délibération attribution de l'Indemnité de Mission de Préfecture- année 2018
- Délibération attribution de l'indemnité d'Admission et de Technicité – Année 2019
- Délibération attribution de l'indemnité d'Admission et de Technicité – Année 2019
- Réforme de la gestion des listes électorales et mise en place des commissions de contrôle
- Conseil départemental – Aides aux communes en 2019
- Assainissement collectif Avenue d'Espéza- Résultat consultation des entreprises- Suite à donner
- Travaux éclairage public – Avenue d'Espéza
- Point travaux de voirie- Actuel et futur
- Point travaux de bâtiment – Actuel et futur

) Questions diverses

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 4 octobre 2018. Il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**

Monsieur le maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

La modification est approuvée à l'**UNANIMITÉ**

I-Délibération nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le maire propose au conseil d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution. Ce nouveau régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions de :

- Adjoints administratifs territoriaux,
- Adjoints techniques territoriaux,
- ATSEM

Il indique que les montants individuels pourront être modulés par arrêté du maire dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la structure publique territoriale en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010, le RIFSEEP (IFSE et CIA) sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, Il sera suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

L'attribution individuelle sera décidée par le maire et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Il est précisé par ailleurs que le RIFSEEP comprend 2 parts :

-**l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise** (IFSE), versée mensuellement, qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle, (montant maximal 11340€/an pour un adjoint administratif et 10800€/an pour un adjoint technique)

-**le complément indemnitaire annuel (CIA), indemnité facultative**, versée annuellement à l'issue de l'entretien professionnel, qui tient compte de l'engagement professionnel, de la disponibilité et de la manière de servir, (montant maximal 1260€ pour un adjoint administratif et 1200€ pour un adjoint technique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'UNANIMITE**

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- De maintenir à chaque agent le régime indemnitaire antérieur à la mise en œuvre du RIFSEEP et détenu au 31 décembre 2018, composé de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP), jusqu'à un éventuel changement de poste de l'agent ou une réévaluation de ses fonctions.
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêtés individuels le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés, dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- D'abroger toutes délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 janvier 2019.

II - Délibération attribution de l'Indemnité de Mission de Préfecture- année 2018

Monsieur le Maire propose au conseil, après avis de la commission personnels, d'engager au titre de l'année 2018 un crédit global de 7 795.97 € réparti entre les agents de la manière suivante :

-Adjoint technique – 4 agents pour un montant de 4572€

-Adjoint administratif principal – 1 agent pour un montant de 1478€

-Adjoint administratif – 2 agents pour un montant de 1745,97€.

Il précise que cette prime sera versée au mois de décembre.

Le conseil après en avoir délibéré valide à **l'UNANIMITE** la proposition du Maire

III - Délibération attribution de l'indemnité d'Administration et de Technicité – Année 2019

Monsieur le maire propose au conseil après avis de la commission personnels, que l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité, soit délivrée aux agents pour l'année 2019, selon les taux individuels suivants :

Niveau 8 : Valérie BELLILI – Véronique GARCIA – Laurence SIMON

Niveau 7 : Michel IGLESIAS

Niveau 5 : Sébastien LAFFONT

Niveau 3,5 : Dominique LATOUR

Niveau 2 : Quentin CONFAIS

Le conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

IV - Délibération décision modificative investissement M14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget 2018, concernant la comptabilité M14, afin d'augmenter les crédits à l'article 2111/ 21 opération 81 (Achat de terrain).

Ainsi, il propose les opérations suivantes :

En dépenses d'investissement :

-De diminuer l'article 21318 chapitre 21 opération 79 (Travaux de voirie) d'un montant de 700.00€.

-D'augmenter l'article 2111 chapitre 21 opération 81 (Achat de terrain) d'un montant de 700.00 €.

Le Conseil municipal Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

V- Réforme de la gestion des listes électorales et mise en place des commissions de contrôle

Monsieur le maire expose au conseil les nouvelles modalités concernant la commission de contrôle des listes électorales.

Dorénavant le maire ne sera plus membre de la commission, il sera remplacé par un conseiller municipal. A cette fin il propose au conseil les candidatures de Marc FLANDIN en qualité de titulaire et de Laurence ROUSSET en qualité de suppléante.

Les autres membres de la commission, concernant le représentant du préfet et du procureur de la République, sont en cours de désignation.

Le conseil valide à l'unanimité la désignation de Marc FLANDIN, titulaire et de Laurence ROUSSET, suppléante.

VI - Conseil départemental – Aides aux communes en 2019

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier émanant du président du conseil départemental, par lequel il indique que suite aux inondations dévastatrices et meurtrières du 15 octobre, le conseil départemental, au titre de l'année 2019, n'est pas en capacité d'intervenir financièrement auprès de toutes les communes pour les aider dans leurs investissements.

Ainsi, seules les communes reconnues en catastrophe naturelle, seront aidées pour reconstruire les équipements ayant subi de lourds dégâts lors des inondations.

Monsieur le Maire indique que cette position est parfaitement compréhensible et même si elle impacte le seul dossier déposé par la commune concernant l'aménagement des bords d'Aude, la démarche du conseil départemental ne doit souffrir d'aucune contestation, au contraire.

VII - Assainissement collectif Avenue d'Espéaza- opération reportée

Monsieur le Maire expose au conseil la problématique de la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif avenue d'Espéaza. Il indique qu'après consultation des entreprises, le montant estimé (176 203€ HT) a été largement dépassé pour atteindre 220 000 € HT soit 264 000 € TTC.

Il rappelle que ce projet a été très mal subventionné (77 000 €) et malgré une participation individuelle des propriétaires des maisons raccordées à hauteur de 3000 € qu'il faudrait solliciter, la part communale (100 000 €) n'était pas supportable par la commune.

Il indique que l'investissement préalable (levé topographique, étude de sol, achat de terrain pour le poste de relevage...) était incontournable pour permettre aux entreprises de définir leur prix en fonction de tous ces éléments et qu'il n'est pas perdu, car en espérant des jours financièrement meilleurs, en termes de subvention notamment, ce projet pourrait être remis à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose au conseil d'abandonner ce projet et d'en informer à la fois et sans délais les entreprises concernées et les habitants de l'avenue d'Espéraza.

Le conseil après en avoir délibéré **et à l'unanimité** valide la proposition du Maire

VIII - Travaux éclairage public – Avenue d'Espéraza

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Robert a été relancée pour la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

Une réunion de travail va être organisée dans les prochaines semaines avec l'entreprise pour caler les modalités et définir un timing. Les travaux pourraient commencer vers la mi-février.

IX - Travaux de voirie - eau et assainissement - rue du clos des grenouilles au hameau des bains

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection de la voirie qui visaient à récupérer les eaux de ruissellement et de reprendre la bande de roulement, ont été plus compliqués que prévu.

Les réseaux eau et assainissement non conformes, ont dû être repris afin de les enfouir à une profondeur règlementaire.

La roche toute proche a alourdi la facture qui au final est passée de 10 000€ à 20800€ TTC.

X - Point travaux de voirie et de bâtiment

Monsieur le Maire informe le conseil sur les travaux de voirie et de bâtiments à venir au cours de l'année 2019.

Une première réunion de travail a permis de définir une liste exhaustive des actions à mener et elle sera présentée au prochain conseil avec le chiffrage financier correspondant. Il s'agira ensuite de prioriser ces actions pour la réalisation desquelles les travaux en régie seront valorisés.

XI - Questions diverses :

Agrandissement du cimetière :

Une rencontre avec le représentant de la SAFER a permis de définir un mode opératoire pour acquérir, dans le cadre de la succession SALASAR, la parcelle de terre à prendre sur la vigne jouxtant le nouveau cimetière.

Cette opération immobilière devrait se concrétiser en fin d'année 2019 sur la base d'une estimation financière réalisée par le service des domaines, qui convient au représentant de la SAFER.

Don aux sinistrés suite aux inondations du 15 octobre.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil du courrier adressé à la commune, émanant de la commune de Salagnac-Clairvivre, par lequel le maire, Alain MAIGRET, fait savoir qu'un don de 1000 € a été versé à l'association « Aude Solidarité » en faveur des sinistrés audois.

La lettre sera reproduite dans le prochain Lien campenois et un courrier de remerciement a été adressé en retour.

Domitia pose d'une couverture sur la chaîne de concassage.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une relance auprès de la société Domitia, concernant les retards pris dans la pose d'une couverture sur la chaîne de concassage, il lui a été promis que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2019. Les retards pris sont justifiés par les difficultés financières que l'entreprise a connues ces deux dernières années.

Manifestations de janvier 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dates à retenir :

- Réception des employés communaux le 5 janvier 2019
- Vœux du Maire le 12 janvier 2019
- Repas des aînés le 20 janvier 2019.

Tour de table

Sont abordés, les modalités de l'apéritif dinatoire avec les employés, ainsi que du repas des aînés, le rendu partiel de l'audit sur l'éclairage public, des recommandations sur les travaux à réaliser en matière de repérage des réseaux, la mise à niveau de l'éclairage public, le stationnement des véhicules, la mise en place d'un conseil municipal jeunes et l'utilisation future de la salle des jeunes.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux.